



DELIBERATION CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

Séance du Jeudi 12 Avril 2018

OBJET : 2018/11_COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Nombre de délégués en exercice : 66	L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE DOUZE AVRIL A 18H30 LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur HENRI TANDONNET
Présents : 48	M. CHOLLET, MME IACHEMET, M. FELLAH, M. PINASSEAU, M. LLORCA, MME FRANCOIS, M. LUSSET, MME BOULMIER, M. ZAMBONI, M. PECHAVY, M. DUPEYRON, MME LAFFORE, MME CASSAN-GABRIELE, M. DEZALOS, MME LEBEAU, M. PANTEIX, M. TREY D'OUSTEAU, MME JUILLIA, M. AMELING, MME VERLHAC, M. DUBOS, MME MAILLARD, M. CONSTANS, M. GARCIA, MME BARAILLES, M. MIRANDE, M. DELBREL, MME MEYNARD, M. CAUSSE, M. BUISSON, M. PLO, M. GRIMA, M. DULIN (SUPPLEANT DE M. DE SERMET), M. GUATTA, M. GILLY, M. SAUVIAC (SUPPLEANT DE M. NOUHAUD), M. LABADIE, M. TANDONNET, M. GINCHELOT (SUPPLEANT DE M. PIN), M. PRADINES, M. DELOUVRIE, MME JULIEN, M. MOYNIE, M. FOURNET (SUPPLEANT DE MME LAMENSANS), M. COLIN, MME GALAN, M. LABORIE ET M. DREUIL.
Absents : 18	M. DIONIS DU SEJOUR, MME BRANDOLIN-ROBERT, MME MAIOROFF, MME LAUZZANA, MME GROLLEAU, MME KHERKHACH, MME GALISSAIRES, M. EYSSALET, M. DEBLADIS, MME TANASSICHIOU, MME RICHON, MME EYCHENNE, M. MEYNARD, M. BOCQUET, MME CAMBOURNAC, M. PONSOLLE, M. THOMAS ET M. BACQUA.
Pouvoirs : 9	MME LAUZZANA A M. LUSSET MME TANASSICHIOU A M. DUBOS M. PONSOLLE A M. GILLY M. BOCQUET A M. CONSTANS MME CAMBOURNAC A M. GUATTA M. THOMAS A M. MOYNIE MME KHERKHACH A M. CHOLLET MME MAIOROFF A M. PINASSEAU M. EYSSALET A MME LAFFORE
Date d'envoi de la convocation : 06/04/2018	

Expose :

Bilan de l'exercice écoulé, le compte administratif nous rend compte de la gestion et des réalisations de l'exercice 2017.

Dans un contexte économique national qui reste difficile en raison des contraintes qui pèsent sur les collectivités territoriales notamment à travers la fin de la mise en œuvre du plan de redressement des comptes publics, le résultat de l'exercice 2017 reste à un niveau acceptable.

Dans ce contexte, l'Agglomération d'Agén demeure un partenaire et un soutien pour ses communes membres tant au niveau du fonctionnement (*attributions de compensation et dotation de solidarité représentant plus de 20% de ses dépenses totales de fonctionnement*) que de l'investissement (*fonds de solidarité territoriale abondé de 3M€ par an*).

Dans le même temps, l'importance des investissements à réaliser en matière d'aménagement du territoire et de développement économique (*infrastructures, réseaux, ...*) et notre volonté de maintenir un niveau de service public correct notamment en termes de transport et sur les aménagements de réseaux de sa compétence (*voiries d'intérêt communautaire, éclairage public, pluvial ...*) continuent d'exiger de la collectivité la maîtrise à la fois de son niveau d'épargne brute et de sa capacité de désendettement.

Avec une épargne brute de 20,9% et une capacité de désendettement de 6,3 ans à la clôture de l'exercice 2017, l'Agglomération continue de tenir le cap financier qu'elle s'est fixée dès le début du nouveau mandat en avril 2014 et préserve ses marges de manœuvre pour les investissements à venir sous la réserve des modalités de conclusion de la contractualisation avec l'Etat pour la période 2018-2020.

Pour chacun des 11 budgets de l'Agglomération (*un budget principal et 10 budgets annexes*), vous seront présentées les principales réalisations en fonctionnement et en investissement ainsi que les principaux ratios de pilotage.

I - BUDGET PRINCIPAL

L'année 2017 poursuit la mise en œuvre de la mutualisation effective depuis le 1/1/2015. Cela se traduit comptablement par la prise en charge sur le budget principal de l'Agglomération de l'ensemble des dépenses et recettes (directes et indirectes) liées au personnel de l'Administration commune (Agglomération d'Agen, Ville d'Agen et CCAS d'Agen). Toutefois, afin de permettre une comparaison à périmètre constant des charges et ressources propres à l'Agglomération et aux compétences qu'elle exerce statutairement, les chiffres présentés ci-après sont retraités des dépenses et recettes liées au personnel de la Ville d'Agen et du CCAS d'Agen.

A - UN NIVEAU D'EPARGNE BRUTE QUI SE STABILISE

1) Les soldes intermédiaires de gestion

Les montants sont exprimés en K€ COMPTE	CA16	CA 2017		CA17	% Var. CA17/CA16	Variation CA17/CA16
		Dépenses	Recettes			
+ 70 Vente de produits hors GRH	1 647		2 346	2 346	29,8%	699
+ 73 Impôts et taxes - reversements aux communes (014)	36 417	10 781	45 967	35 186	-3,5%	-1 231
+ 74 Dotations et subventions	12 334		12 127	12 127	-1,7%	-207
+ 75 Produits de gestion courante	794		169	169	-369,8%	-625
Recettes courantes de fonctionnement (A)	51 192	10 781	60 609	49 828	-2,7%	-1 364
- 60 Achats	3 097	3 296		3 296	6,0%	199
- 61 Services extérieurs	9 455	9 691		9 691	2,4%	236
- 62 Autres services extérieurs (hors 012)	2 648	2 738		2 738	3,3%	90
- 65 Charges de gestion courante	7 575	7 290		7 290	-3,9%	-285
Dépenses externes de fonctionnement (B)	22 775	23 015	0	23 015	1,0%	240
Valeur ajoutée (C = A - B)	28 417			26 813	-6,0%	-1 604
- 63 Impôts et taxes (hors 012)	93	108		108	13,9%	15
- Charges de personnel nettes 012 - (013+70 GRH)	13 858	15 514	1 117	14 397	3,7%	539
Dépenses internes de fonctionnement (D)	13 951	15 622	1 117	14 505	3,8%	554
Epargne de gestion (E = C - D)	14 466			12 308	-17,5%	-2 158
+ 76 Produits financiers	4		0	0	#DIV/0!	-4
- 66 Charges financières	1 271	1 173		1 173	-8,4%	-98
Résultat financier de fonctionnement (F)	1 267	1 173	0	1 173	-8,0%	-94
Epargne brute (hors excep.) (G = E + F)	13 199			11 135	-18,5%	-2 064

Ce tableau met en exergue les principaux postes de dépenses en section de fonctionnement par nature et décompose la constitution des principaux soldes intermédiaires de gestion : valeur ajoutée, épargne de gestion et enfin épargne brute (ici calculée hors dépenses et recettes exceptionnelles). Leur comparaison avec l'exercice précédent permet d'en mesurer les évolutions.

Au total, les recettes réelles de fonctionnement (hors exceptionnelles) s'élèvent à 61 727K€ contre 63 215K€ en 2016 soit une baisse de 2,4%. En dépit des apparences, ces chiffres s'inscrivent dans une progression constante de nos ressources (cf. supra).

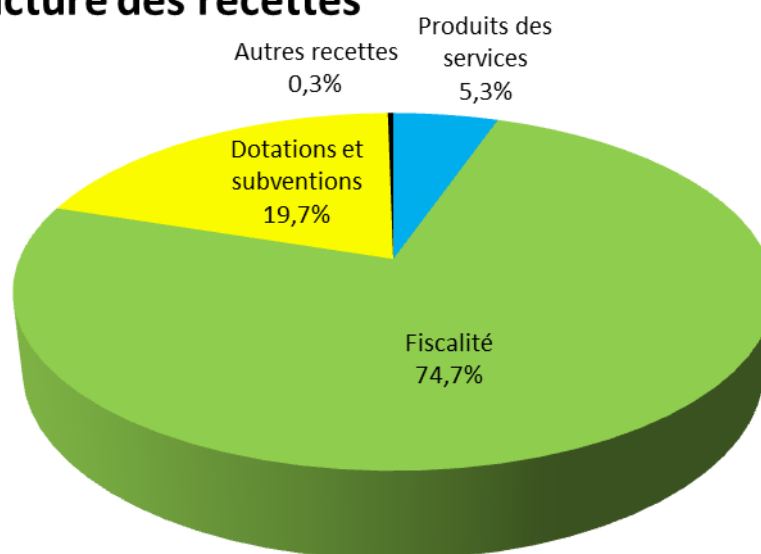
Au total, les dépenses réelles de fonctionnement (hors exceptionnelles) s'élèvent à 50 592K€ contre 50 021K€ en 2016 soit une progression de 1,1%.

In fine, l'épargne brute enregistre une diminution de 18,5%, s'établissant à 11 135K€ contre 13 199K€ en 2016 ramenant le volume d'épargne brute à un niveau comparable à celui de 2015 (10 999K€).

2) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de l'Agglomération d'Agen sont composées aux $\frac{3}{4}$ par le produit de la fiscalité. La deuxième source de financement du budget principal de l'Agglomération repose sur les dotations et subventions en provenance essentiellement de l'Etat. Les autres recettes (produits des services et du domaine, atténuations de charges, autres produits de gestion courante) ne représentent que 5,6% des ressources de l'Agglomération.

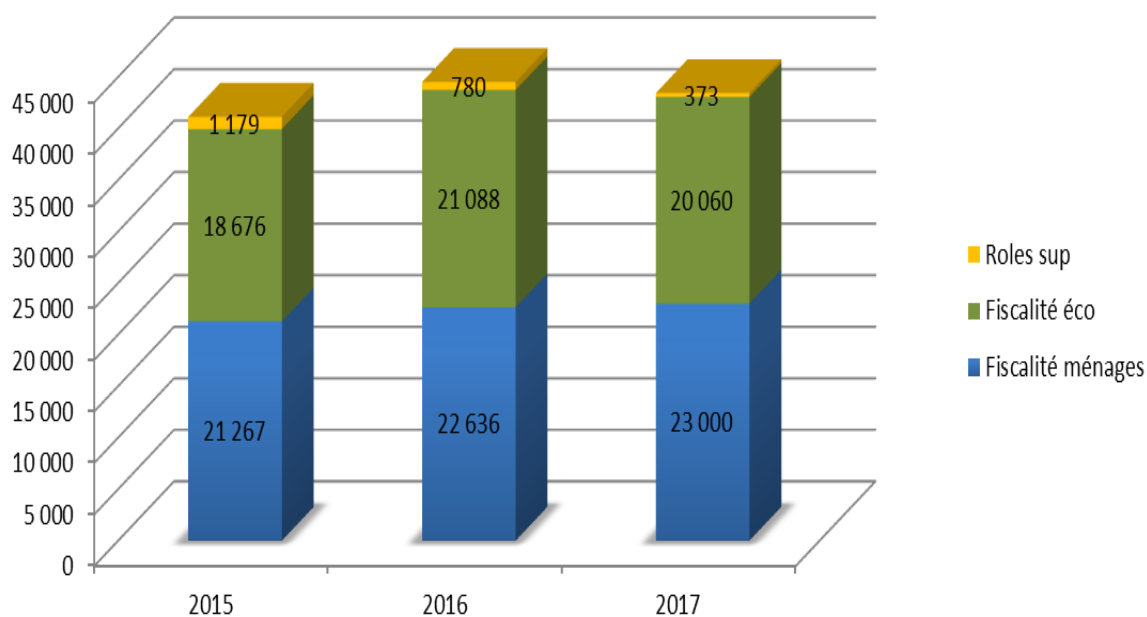
Structure des recettes



a- La fiscalité

Les ressources fiscales sont issues majoritairement des taxes dites « ménages » (taxe d'habitation, taxe sur le foncier non bâti et taxe d'enlèvement des ordures ménagères). Les impôts « ménages » n'ont progressé que de 1,6% entre 2016 et 2017. Cette dynamique est bien moindre que celle constaté entre 2015 et 2016 (+6,4%).

Le second pilier de la fiscalité communautaire repose sur les impôts dits économiques acquittés par les entreprises du territoire. Ce produit a diminué de 5,1% (-1M€) entre 2016 et 2017 alors qu'il avait fortement progressé (+12,9% soit +3,8M€) entre 2015 et 2016.



Rappelons qu'en 2016, la progression de la fiscalité économique avait été marquée de manière ponctuelle et pour partie exceptionnelle :

- par la progression du produit de CVAE qui a profité de résultats exceptionnels du groupe BMS-UPSA en 2014 et des effets de la territorialisation de cet impôt, effets dont l'AA a perdu le bénéfice en 2017 du fait de la scission du groupe en deux branches distinctes en avril 2015,
- par l'intégration des communes de Castelculier et Saint Pierre de Clairac au 1^{er} janvier 2016 dont une partie de la fiscalité avait été transférée à l'AA (transfert de fiscalité par ailleurs compensé par l'attribution de compensation versée par l'AA à ces communes).

Si l'on retire toutefois le produit 2016 du bonus exceptionnel (+1 786K€) provoqué par la situation passée d'UPSA, on constate un dynamisme de près de 4% du produit de la fiscalité à caractère économique :

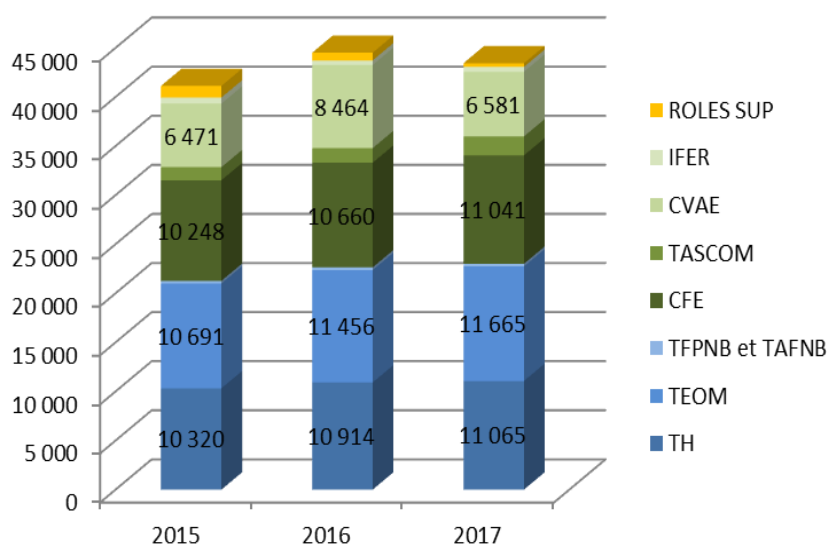
- contribution économique territoriale (CET) composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE),
- taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM),
- imposition forfaitaire pour les entreprises de réseaux (IFER)

	2013	2014	2015	Evol 15/14	2016		2017	Evol	
					(1)	(2)		17/16 (1)	16/17 (2)
CFE	9 076	9 223	10 248	11,1%	10 660	10 660	11 041	3,5%	3,5%
TASCOM	1 161	1 242	1 328	6,9%	1 489	1 489	1 931	22,9%	22,9%
CVAE	6 427	6 321	6 471	2,4%	8 464	6 678	6 581	-28,6%	-1,5%
IFER	336	445	629	41,3%	475	475	507	6,3%	6,3%
	17 000	17 232	18 676	8,4%	21 088	19 302	20 060	-5,1%	3,8%

(1) produit non retraité du bonus de CVAE UPSA

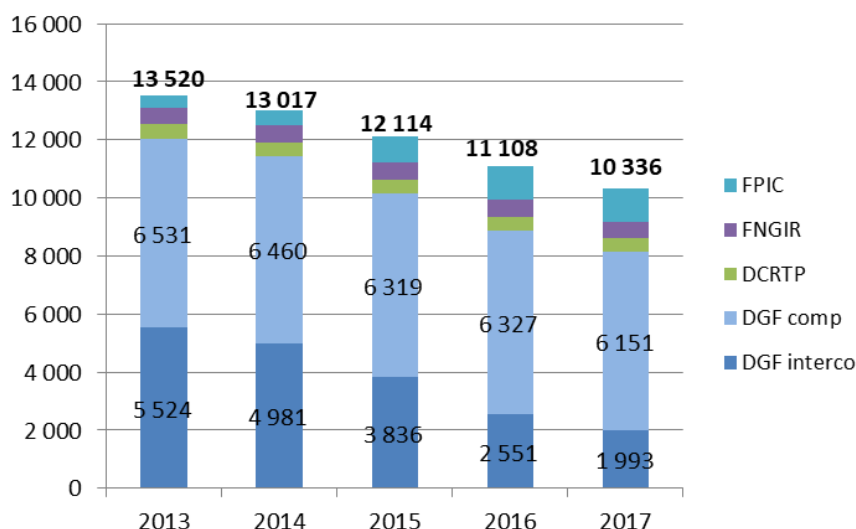
(2) produit retraité du bonus de CVAE UPSA

Enfin, chaque année, sont encaissés des rôles supplémentaires liés à des régularisations opérées sur des taxations des années antérieures. Leur montant fluctue beaucoup d'une année à l'autre.



b- Les dotations

Les dotations enregistrées au chapitre 74 sont en légère baisse de 1,4% par rapport à 2016.



Cette baisse provient essentiellement de la diminution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui comporte deux composantes : la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation. La DGF subit en effet, pour la 4^{ème} et dernière année consécutive, une diminution au titre de la contribution à l'effort de redressement des finances publiques (CERFP). Cette baisse s'élève à 734K€ en 2017, soit -8,3% par rapport à 2016. A noter que cette diminution est sensiblement moindre que celle constatée en 2015 et en 2016 conformément aux annonces gouvernementales faites fin 2016.

Au total, en 4 ans, l'AA aura perdu près de 4M€ de DGF, soit le tiers de ce que représentait cette dotation en 2013.

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	2013	2014	2015	2016	2017	Baisse cumulée 2013-2017
Dotation d'intercommunalité	5 523 629	5 513 440	5 569 150	5 523 519	5 603 182	
CERFP 2014		-532 915	-527 293	-530 078	-652 748	
CERFP 2015			-1 206 102	-1 212 367	-1 224 164	
CERFP 2016				-1 230 067	-1 206 314	
CERFP 2017					-527 384	
Dotation d'intercommunalité après CERFP	5 523 629	4 980 525	3 835 755	2 551 007	1 992 572	-3 531 057
Dotation de compensation	6 530 773	6 459 840	6 318 857	6 327 210	6 151 393	-379 380
Total	12 054 402	11 440 365	10 154 612	8 878 217	8 143 965	-3 910 437
<i>Evol/n-1</i>		-5,1%	-11,2%	-12,6%	-8,3%	-32,4%

c- Les autres recettes

L'évolution des autres recettes est rendue difficile à commenter car un certain nombre d'entre elles ont, comme en 2016, fait l'objet d'une réimputation sur de nouveaux comptes en 2017. C'est par exemple le cas des remboursements effectués par des organismes tiers (EPFL) pour la mise à disposition d'agents qui sont passés du chapitre 013 (atténuation de charges) au chapitre 70 (produits des services et du domaine). Il en va également des droits d'entrée d'Aquasud, des mouvements inter budgets (remboursement de frais des budgets

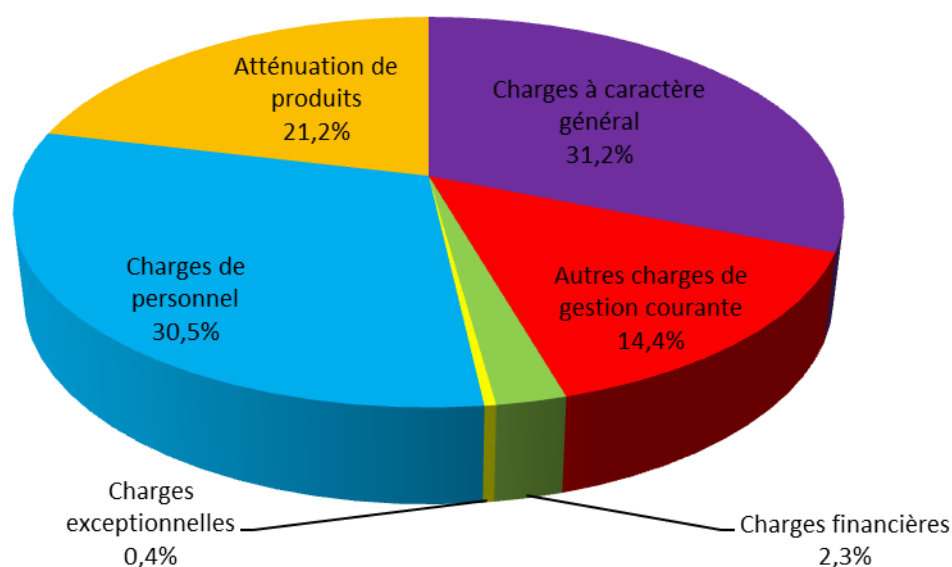
annexes au budget principal) ou des remboursements effectués par la Ville et le CCAS pour des prestations ou des fournitures exécutées par l'AA auparavant imputés au chapitre 75 qui ont aussi été transférés au chapitre 70, d'où les écarts importants en pourcentage constatés dans le tableau en tête de rapport.

Il ne reste désormais au chapitre 75 que les produits des loyers.

3) Les dépenses de fonctionnement

Les deux principaux postes de dépenses sont, sans surprise les charges à caractère général (chapitre 011) et les charges de personnel (chapitre 012). Le chapitre 011 représente près de 16M€ en 2017 et le chapitre 012 15,5M€ chacun représentant un petit tiers des dépenses totales. Suivent ensuite les atténuations de produits (chapitre 014) constituées principalement des attributions de compensation et de la dotation de solidarité versées aux communes. Enfin, les autres charges de gestion courante (chapitre 65), représentant 14% du budget, sont composées des indemnités des élus et surtout des subventions et participations versées aux différents organismes.

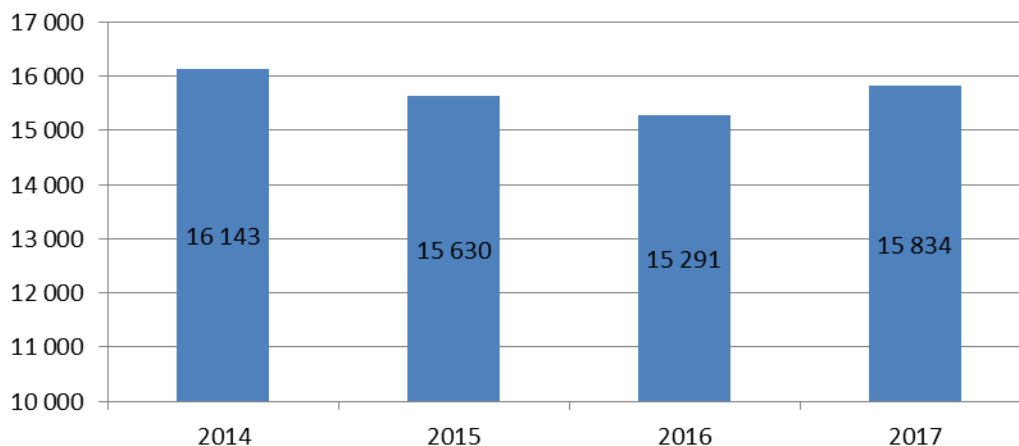
Structure des dépenses de fonctionnement



a- Les charges à caractère général

Après deux exercices successifs de baisse, ce chapitre enregistre une hausse sensible de 3,4%.

Evolution des charges à caractère général (Chap 011 en k€)



Cela s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de fluides concernant l'éclairage public (+200K€), l'augmentation du coût de traitement des ordures ménagères (+198K€), à la progression des frais d'honoraires et de contentieux (+96K€), au remboursement par l'Agglomération des frais engagés par les communes membres pour l'entretien des zones (+86K€) et au contrat de maintenance de l'éclairage public (+79K€).

b- Les charges de personnel

L'évolution des dépenses brutes de personnel sur l'exercice est de 3,15% soit +2,8% en dépenses nettes. Il s'agit là de l'évolution de la masse salariale de la seule Agglomération d'Agen retraitée de celles de la Ville et du CCAS d'Agen, c'est-à-dire hors pacte d'administration commune.

Cette évolution est liée notamment à des mesures nationales indépendantes de la gestion par l'Agglomération de la rétribution de ses effectifs :

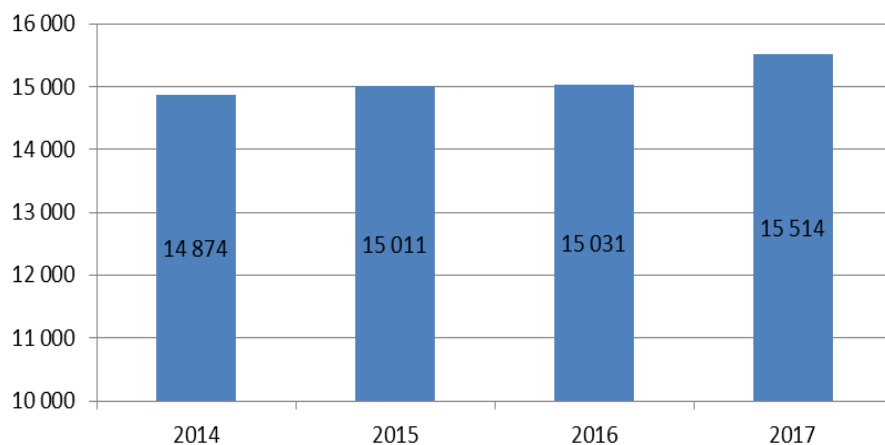
- au Glissement Vieillesse Technicité (+0,65%) / indépendant,
- au recrutement d'agents contractuels dus essentiellement à des remplacements (+1,98%),
- à l'augmentation des taux de cotisations sociales (+0,22%) / indépendant,
- à une augmentation du point d'indice (+0,5% en février 2017) / indépendant,
- à la mise en application du protocole relatif à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations dit PPCR (+0,83%) / indépendant,
- à la participation à la complémentaire santé (+0,09%),
- au versement de capital décès (+0,19%),
- au report de départs à la retraite prévus en 2017 (+0,43%),
- à l'effet report de 2016 des recrutements, du GVT, de l'augmentation du point d'indice (+0,68%) / indépendant pour partie.

Ces dépenses sont minorées par des économies liées aux différents départs dont ceux à la retraite non remplacés (-1,35%), au report 2016 des départs non remplacés (-1,03%) au non

remplacement de certains emplois d'avenir (-0,2%) et l'arrêt du recrutement de stagiaires non rémunérés (-0,04%).

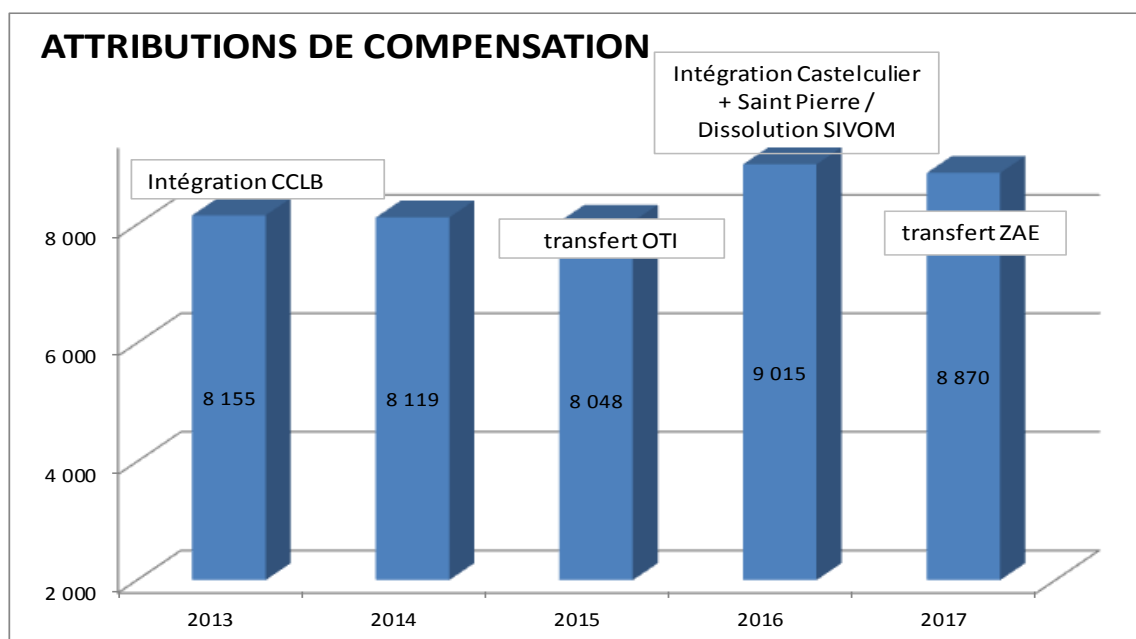
Sans les mesures nationales imposées dont l'impact total est évalué à 277K€, la progression de la masse salariale est de +1,3% par rapport à 2016.

Evolution des dépenses de personnel (Chap 012 en k€)



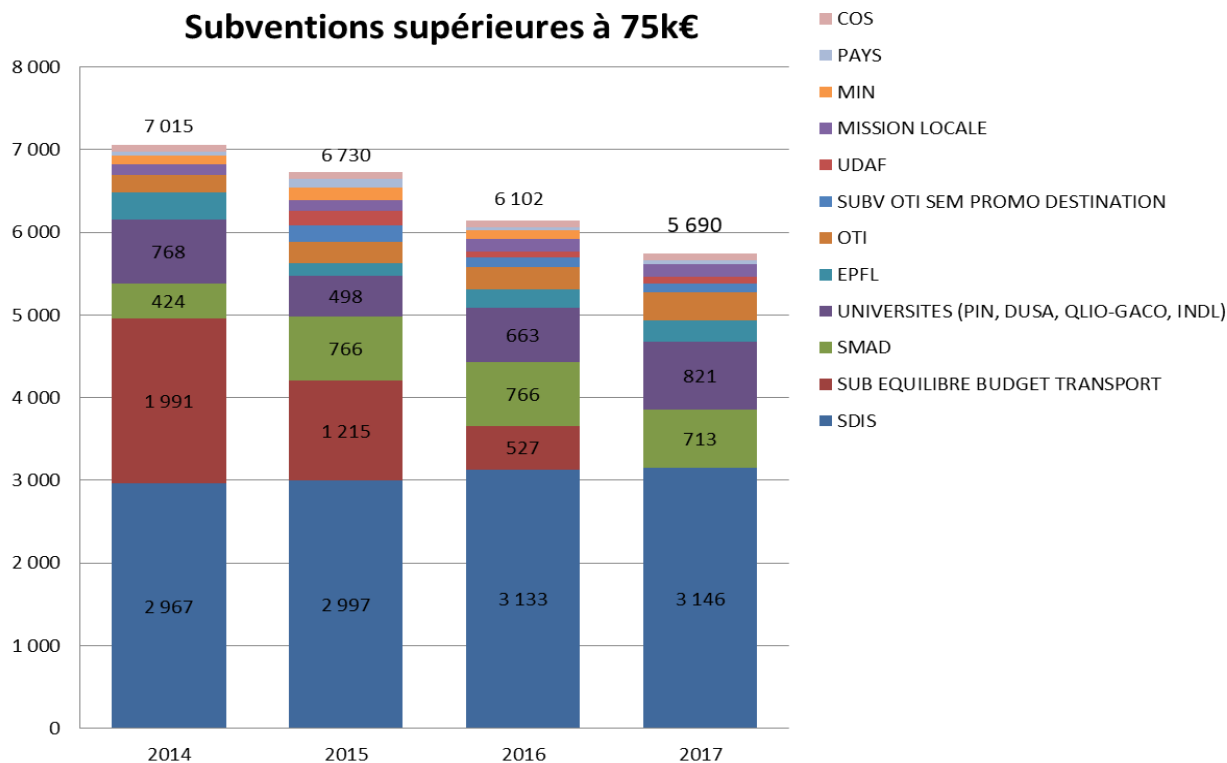
c- Les atténuations de produits

Les attributions de compensation (AC) versées aux communes sont arrêtées chaque année sur la base des calculs établis par la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT). Ainsi, le volume des AC versées en 2017 diminue de 144K€ du fait du transfert des zones d'activité économique suite à la loi NOTRe et actés par la CLECT du 25 janvier 2017 et la délibération du Conseil d'Agglomération du 16 février 2017.



d- Les autres charges de gestion courante

Le chapitre 65 (7,3M€ en 2017) est en baisse de 3,9% par rapport à 2016. Ne figurent dans le graphique ci-dessous que les subventions versées supérieures à 75K€.



Il est à noter l'absence de subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe transport. Déjà fortement diminuée entre 2015 et 2016 (526K€ en 2016 contre 1 215K€ en 2015), cette subvention disparaît en 2017. Ceci s'explique notamment par la poursuite des efforts de rationalisation menés sur le réseau de transport entamés il y a 2 ans et qui seront évoqués plus loin lors de l'examen des résultats du budget annexe transports.

4) L'équilibre du service de la collecte

Combinant poursuite des efforts de gestion et progression des recettes (+460K€ au total), le service de la collecte dégage de nouveau en 2017 un excédent de fonctionnement d'un peu plus d'1M€. Cet excédent de fonctionnement permettra de couvrir la quasi-totalité du coût de rachat de l'usine d'incinération qui devrait aboutir dans les mois qui viennent et, ainsi, de limiter le recours à l'emprunt.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	variations
Collecte et traitement	8 071	7 872	7 510	7 857	347
Personnel net	4 428	4 245	4 197	4 355	158
Amortissement	775	850	739	745	6
Total dépenses	13 274	12 967	12 446	12 957	511
Recettes traitement	1 614	1 773	1 570	1 816	246
Redevance spéciale	544	544	514	519	5
TEOM	10 505	10 691	11 456	11 665	209
Total recettes	12 663	13 008	13 540	14 000	460
Recettes - dépenses	-611	41	1 094	1 043	-51

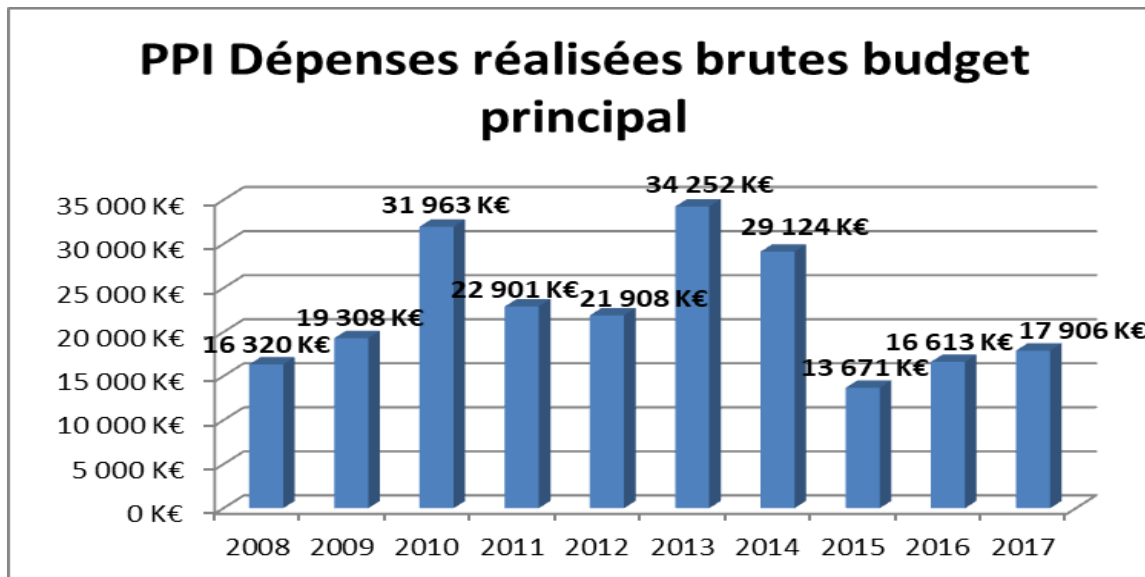
Compte tenu de ces éléments, l'Agglomération a dégagé, sur l'exercice 2017, 2 064K€ d'épargne brute (hors résultat exceptionnel) de moins que sur l'exercice 2016. En effet, l'épargne brute s'élève à 11 135K€, soit une diminution par rapport à 2016 en volume proche du montant de la CVAE UPSA.

En K€	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Dépenses de gestion	48 598	48 750	49 418
Recettes de gestion	61 308	63 220	61 726
Epargne de gestion	12 710	14 466	12 308
Taux d'épargne de gestion	20,7%	22,9%	19,9%
Frais financiers	1 711	1 271	1 173
Epargne brute (hors exceptionnel)	10 999	13 199	11 135
Taux d'épargne brute	20,5%	24,2%	20,9%

Le taux d'épargne brute demeure toutefois supérieur à 20% ce qui reste cohérent à l'objectif que nous nous sommes fixé en début de mandat. Ce résultat est principalement lié à la baisse attendue de la CVAE après le surcroît ponctuel de produit perçu sur l'exercice 2016 (cf. supra) et à la hausse des dépenses réelles de fonctionnement de 1,1% par rapport à 2016.

B – UN RYTHME D'INVESTISSEMENT SOUTENU

Les réalisations sur le budget principal au titre de l'exercice 2017 relatives aux projets inscrits au Plan pluriannuel d'investissement (PPI) représentent 17,9M€ d'investissement brut (contre 16,6M€ en 2016) et 14,8M€ net après déduction des subventions (contre 14,6M€ en 2016).



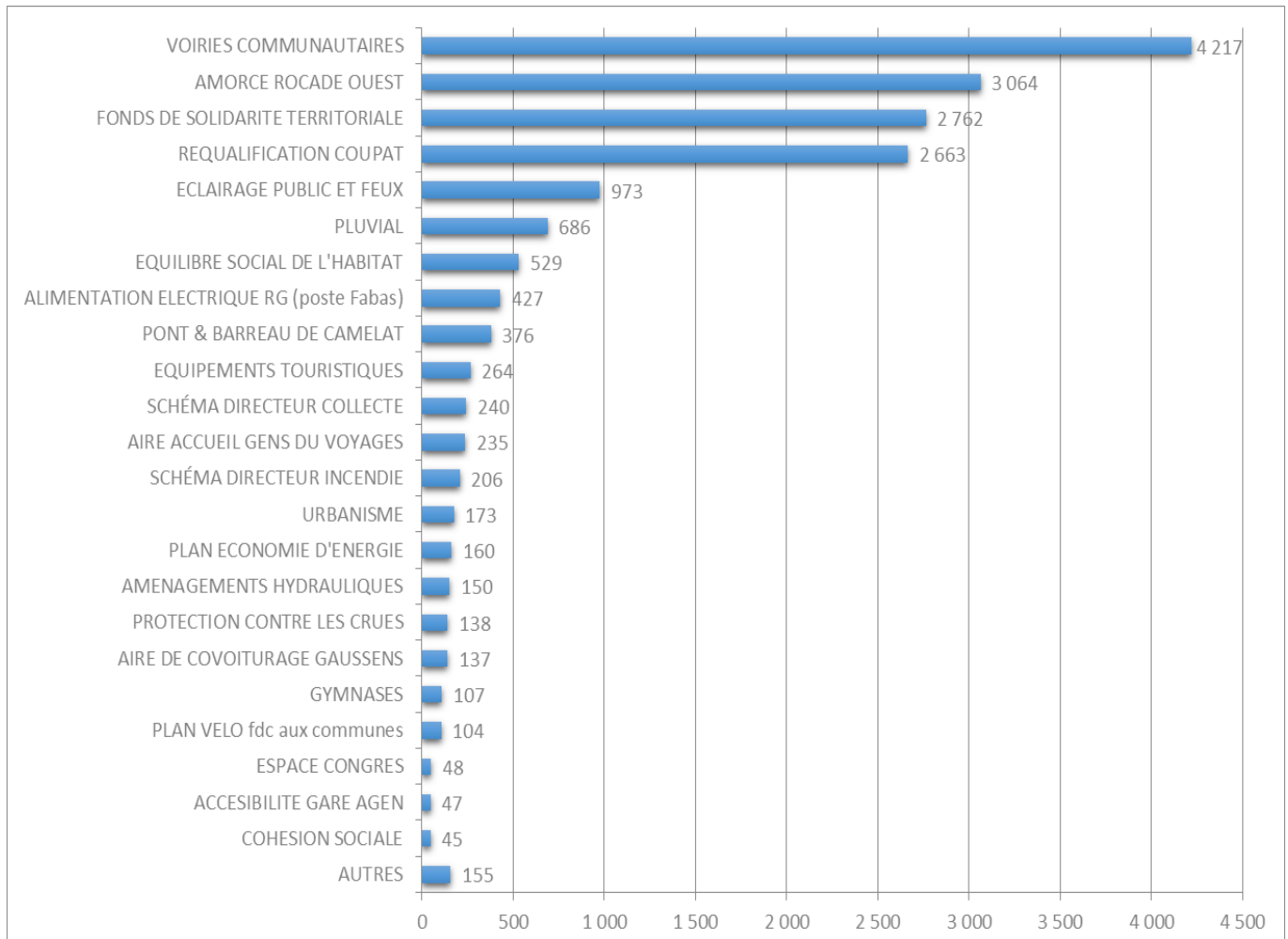
En 2017, les investissements principaux ont porté sur les voiries intercommunales (4 217K€), la poursuite des travaux relatifs à l'amorce de la rocade ouest (3 064K€), la requalification de la zone d'activité économique de Coupat à Boé (2 762K€) et l'éclairage public (973K€).

Les 2 762K€ de FST versés aux communes en 2017 portaient sur :

- projets présentés au titre du FST 2013 : 9K€
- projets présentés au titre du FST 2014 : 263K€
- projets présentés au titre du FST 2015 : 756K€
- projets présentés au titre du FST 2016 : 979K€
- projets présentés au titre du FST 2017 : 755K€

AR PREFECTURE

047-200035459-20180412-DELIB2018_11-BF
Reçu le 17/04/2018



C - DES RATIOS DE PILOTAGE PRESERVES

En K€	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Epargne brute (hors exceptionnel)	10 999	13 199	11 135
Taux d'épargne brute	20,5%	24,2%	20,9%
Encours de dette au 31/12	68 234	67 875	69 673
Remboursement capital	7 355	8 802	9 202
Encours dette au 31/12 épargne brute	6,2 ans	5,1 ans	6,3 ans

Grâce à la bonne tenue de l'épargne brute, l'augmentation des dépenses d'investissement a conduit à ne recourir à l'emprunt sur l'exercice 2017 qu'à hauteur de 11M€ (8M€ d'emprunts souscrits fin 2016 en couverture des reports 2016 sur 2017 et 3M€ souscrits en décembre 2017). L'endettement 2017 est donc limité à 1,8M€ sur l'exercice, l'encours de dette passant de 67,9M€ à 69M€.

La capacité de désendettement augmente d'un peu plus d'1 an (6,3 ans au lieu de 5,1 ans en 2016).

II- BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS URBAINS »

Les effets de la négociation de l'avenant 4 au contrat de délégation de service public avec le délégataire KEOLIS finalisée mi 2015 se poursuivent avec des dépenses quasiment stables par rapport à 2016 (+0,3%). Il est nécessaire de rappeler les objectifs d'économies que l'Agglomération s'était fixée :

- diminuer le montant de sa contribution financière à l'équilibre de la DSP versée à KEOLIS grâce à une optimisation du réseau,
- intégrer la gestion de certaines lignes de transport scolaire dans le contrat de DSP.

DEPENSES	2016	2017	variations	
Participation Kéolis	6 335	6 409	74	1,2%
Transports scolaires	144	111	-33	-29,7%
Autres dépenses	334	311	-23	-7,4%
Amortissements	762	770	8	1,0%
Total	7 575	7 601	26	0,3%
RECETTES	2016	2017	1	0,0%
VT	5 616	6 324	708	11,2%
CG47	1 106	1 106	0	0,0%
DGD	194	194	0	0,0%
Autres	132	165	33	20,0%
Total	7 048	7 789	741	9,5%
NET Recettes - dépenses	-527	188	715	380,3%

Sont enregistrés également en dépenses de fonctionnement l'amortissement des acquisitions de bus et des travaux réalisés sur les dépôts de bus ou les arrêts de bus.

Au niveau des recettes, le Versement Transport est en forte augmentation (+11,2%) par rapport à 2016. Cette augmentation est notamment liée à l'effet en année pleine de l'adhésion de Castelculier, à un changement de comptabilisation dans la masse salariale de l'ENAP (intégration des élèves qui n'y étaient pas jusqu'alors) et différents redressements suite à des contrôles (soit un peu plus de 100K€ de produits exceptionnels et ponctuels).

La stabilité des dépenses s'ajoutant à une progression des recettes de 9,5% permet d'équilibrer ce budget sans versement d'une subvention d'équilibre en provenance du budget principal.

S'agissant de l'investissement, 2017 a vu la réalisation de 699K€ (contre 976K€ en 2016) de dépenses portant à plus de 80% sur des acquisitions de véhicules neufs (1 bus standard et un bus « midi » comme en 2016) et la mise en œuvre de la surveillance dans les bus. 20% environ ont été investis sur les travaux (dépôt et arrêts de bus). Afin de financer ces investissements il a été nécessaire de recourir à l'emprunt à hauteur de 500K€.

L'encours de dette sur ce budget s'élève à 2,7M€ au 31/12/2017 soit une diminution de 300K€ par rapport à l'encours de dette au 31/12/2016 (3M€).

III- BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE »

Le budget annexe des zones d'activité économique retrace les travaux d'aménagement et les cessions de lots aménagés sur plusieurs zones déclarées d'intérêt communautaire. Lorsque l'aménagement d'une zone est achevé et que l'ensemble des terrains sont vendus, la zone est clôturée. Le déficit ou l'excédent constaté est alors transféré au budget principal.

L'exercice 2017 se caractérise par un faible niveau de dépenses au regard des années passées et des recettes de cession de terrains en augmentation. En effet, soit les zones sont commercialisées en totalité, soit la plupart des travaux de viabilisation ont été réalisés en vue de finaliser la commercialisation des zones disposant encore des terrains cessibles.

Seule la zone d'activités AGROPOLE 3 a connu de fortes évolutions en 2017. En effet, ce projet bénéficie d'un rythme important de développement (implantations et extensions de Natura Pet FOOD, VEGECROC, BONCOLAC). La commercialisation de cette zone devrait s'achever en 2020 avant qu'AGROPOLE 4 prenne la suite au sein de la ZAE TECHNOPOLE AGEN GARONNE (cf infra).

En 2017, l'essentiel des dépenses concerne :

- les derniers paiements (108K€) relatifs aux aménagements des terrains militaires de Calamane à Brax dans le cadre de l'échange compensé entre l'Agglomération d'Agen et le Ministère de la Défense,
- les travaux (308K€) liés à l'aménagement de l'accès depuis la RD 931 aux terrains situés entre le chemin de Saylat, le stand de tir et l'échangeur autoroutier, terrains d'implantation du projet VEGECROC.

S'agissant des recettes, il est à noter un fort dynamisme dû :

- à la perception du solde total sur AGROPOLE 3 (476K€) des financements de nos partenaires (Etat¹, Région, Département),
- à la cession du premier terrain d'environ 4,2 hectares à la société GOZOKI pour la phase 1 de son projet VEGECROC,
- au reversement, par la commune d'Estillac, de sa part de taxe d'aménagement conformément aux engagements pris par elle.

Les dépenses et recettes réalisées en 2017 sur ce budget sont retracées dans les tableaux ci-dessous :

¹ il s'agit de la subvention qui avait été accordée à l'ex CCCLB correspondant au concours financier de l'Etat pour l'extension de la zone sur les terrains militaires dans le cadre de l'échange compensé entre les terrains devenus AGROPOLE 3 à Estillac et les nouveaux terrains reconstitués au profit du Ministère de la Défense à Brax-Calamane.

Dépenses	
<i>en K€</i>	REALISE 2017
AGROPOLE 3 : ETUDES ET TRAVAUX	444
LAMOTHE-MAGNAC : FRAIS DE PORTAGE EPFL	63
DONNEFORT : FRAIS DE PORTAGE EPFL	27
DONNEFORT : FRAIS NOTAIRES	16
DONNEFORT : AUTRES FRAIS	11
ZAE FALS : ACQUISITIONS DE TERRAINS	2
AUTRES ZAE	1
Total	564

Recettes	
<i>en K€</i>	REALISE 2017
AGROPOLE 3 : VENTE DE TERRAINS	766
AGROPOLE 3 : CD 47	208
AGROPOLE 3 : REGION	128
AGROPOLE 3 : DDR 2012	122
SUN VALLEY : REGION	67
AGROPOLE 3 : ESTILLAC TAXE AMENAGEMENT	18
Total	1 309

IV – BUDGET ANNEXE « MESTRE-MARTY 2 »

Initié par la commune d'Estillac, ce projet a été finalisé par l'Agglomération. Le budget annexe « Mestre-Marty 2 » a été créé en 2017 afin de retracer le bilan de cette opération d'aménagement spécifique suite au transfert de compétence voulu par la loi NOTRe (CLECT du 16 novembre 2016 et du 25 janvier 2017 et délibération du Conseil d'Agglomération du 16 février 2017).

En effet, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a prévu notamment le transfert obligatoire à l'Agglomération d'Agen, à compter du 1er janvier 2017, de l'ensemble des Zones d'Activités Economiques (ZAE), existantes ou à venir, situées sur le territoire de l'Agglomération. Dès le 1er janvier 2017, l'Agglomération d'Agen s'est donc substituée à la commune d'Estillac dans l'ensemble des contrats (compromis de vente, MOE, études, travaux...) et procédures engagées (étude d'impact, autorisation d'urbanisme, permis d'aménager...) sur cette zone, en lien étroit avec la commune qui les avait initiés.

A la fin de l'année 2017, l'Agglomération d'Agen a tenu ses engagements :

- achèvement du chantier prévu dans le cadre du permis d'aménager,
- cession de 3 hectares : un premier tiers dédié à une nouvelle clinique vétérinaire qui est entrée en exploitation en janvier 2018 et les 2/3 restants à la société MERICQ pour l'aménagement d'une plateforme logistique dont le chantier est en cours et sera terminé au mois de mai 2018.

Les dépenses et recettes réalisées en 2017 sur ce budget sont retracées dans les tableaux ci-dessous :

Dépenses

<i>en K€</i>	REALISE 2017
ACQUISITION TERRAINS	486
TRAVAUX AMENAGEMENT	454
MOE	18
DEPENSES DIVERSES	4
Total	961

Recettes

<i>en K€</i>	REALISE 2017
VENTE DE TERRAINS	1 106
Total	1 106

Comme convenu au moment du transfert par délibération et convention spécifiques, lorsque l'Agglomération procèdera à la clôture de cette zone (et de ce budget) fin 2018, la commune d'Estillac percevra l'excédent qui sera constaté sur cette opération.

V – BUDGET ANNEXE « TECHNOPOLE AGEN GARONNE »

Le budget annexe « Technopole Agen Garonne » a été créé en 2015 afin de retracer le bilan de cette opération majeure d'aménagement.

Les acquisitions de terrain nécessaires à cette opération sont réalisées par l'Etablissement Public Foncier Local Agen Garonne (EPFL) pour le compte de l'Agglomération d'Agen

En 2017, on retrouve donc :

Dépenses

<i>en K€</i>	REALISE 2017
ETUDES, TRAVAUX ET HONORAIRES	4 865
PORTAGE EPFL	763
FRAIS FINANCIERS	172
ETUDE PORTAGE AMENAGEMENT TAG	58
COMMERCIALISATION	51
COMMUNICATION	51
FRAIS ACQUISITION	27
JURIDIQUE ET CONTENTIEUX	21
AUTRES FRAIS	14
Total	6 022

Le financement de ces dépenses a nécessité la réalisation, en 2017, de deux emprunts pour un total de 6,8M€, le premier, un emprunt relais de 5M€ et le second d'1,8M€ tous deux souscrits auprès de La Banque Postale.

En 2017, les travaux d'aménagement du TECHNOPOLE AGEN GARONNE ont pu avancer avec une forte intensité à travers plusieurs chantiers conduits en parallèle et relatifs aux voiries, équipements publics et aménagement paysagers avec pour objectif la livraison, à l'automne 2017, de l'armature dorsale du TAG (jonction entre l'entrée du TAG depuis le giratoire G1 sur la RD 292 jusqu'à la RD 296, colonne vertébrale de cette zone d'activité) nécessaire à la viabilisation des premiers lots commercialisés de ce projet certifié Haute Qualité Environnementale.

Le but poursuivi était de permettre aux porteurs de projets d'aménager des parcelles et de mener leurs travaux en parallèle dès l'exercice 2018. C'est notamment le cas pour ULOG qui a démarré ses travaux sur 8 hectares en février 2018 pour un début d'exploitation en janvier 2019 et pour la société Je Change.fr dont le chantier démarrera à la rentrée 2018 en concomitance avec celui de l'Incubateur Pépinière Entreprise (IPE), outil dédié et aux filières structurantes du TAG (agroalimentaire, eau et aléas climatiques à travers le cluster, et les éco-activités numériques).

La démarche de commercialisation du TECHNOPOLE s'est accélérée en 2017 avec notamment la mise en place d'une stratégie de communication poursuivant deux objectifs complémentaires : renforcer la notoriété du Technopole Agen Garonne auprès de nos cibles (milieux économiques régionaux et nationaux) tout en crédibilisant Agen et son agglomération comme destination économique. Ainsi, outre une présence active dans les supports économiques, la présence digitale du Technopole a été renforcée.

Parallèlement, et toujours pour répondre à ces objectifs, des réunions de prospection ciblées ont été organisées (à Bordeaux, avec les acteurs du bâtiment etc...).

VI – BUDGETS ANNEXES « EAU, ASSAINISSEMENT ET SPANC »

Budget DSP AEP (Adduction d'eau potable) (TOUTES LES COMMUNES SAUF LE PASSAGE)

(En K€)	2016	2017
Recettes réelles de fonctionnement	2 564	2 662
- Dépenses réelles de fonctionnement	129	96
= EPARGNE DE GESTION	2 435	2 566
TAUX D'EPARGNE DE GESTION	95,0%	96,4%
- Frais financiers	943	268
= EPARGNE BRUTE	1 492	2 298
TAUX D'EPARGNE BRUTE	58,2%	86,3%
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	4 955	5 853
VARIATION DE L'ENCOURS	4 548	898
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	3,3 ans	2,5 ans

Ce budget est majoritairement géré en affermage. Seules Agen et les communes de l'ex SIVOM sont en concession. Les investissements directement portés par la collectivité demeurent donc soutenus.

L'épargne brute augmente fortement au bénéfice d'une importante diminution des frais financiers (-675K€).

La légère augmentation de l'encours s'explique par un programme de travaux 2017 qui reste important (1,5M€ contre 1,6M€ en 2016 et 1,8M€ en 2015).

La capacité de désendettement demeure toutefois très acceptable.

BUDGET AEP DSP (04)
PPI en K€

Dépenses	2017 Dépenses	2017
STE COLOMBE ROUTE DU BOIS NOIR	365 COLAYRAC BORDENEUVE	18
STE COLOMBE DEVOIEMENT SOUS A62	267 COLAYRAC REFECTION LE BEDAT	15
ST HILAIRE CENTRE BOURG TR3	172 PONT DU CASSE RENFORCEMENT DAREL	14
BRAX RUE DU LEVANT	151 TRVX BRANCHEMENT AEP	7
CASTELCULIER RENFORCEMENT BORDURE RD813	99 LA PLUME DEVOIEMENT RD931 RTE CONDOM	7
ESTILLAC DOUBLEMENT DU BUSCON	82 PONT DU CASSE RENFORCEMENT RUE DES JONQUILLES	6
ROQUFORT CANAL STRUCTURANT ROUTE DE LA PLAINE	44 FOULAYRONNES AV DU CAOULET	6
SIVOIZAC EXTENSION DE L'USINE	37 AGEN COUVERTURE BASSIN ROUQUET	6
ST HILAIRE LD LAZE	29 SAUVETERRE DESTRUCTION DU CHATEAU D'EAU	5
COLAYRAC SABLOU	27 ESTILLAC ROUTE DES NAUZES	4
AVANCES FORFAITAIRES	23 PONT DU CASSE NAUDI / AUDUBERT	4
STE COLOMBE TRAVAUX AEP	19 RENFORCEMENTS CANALISATIONS TERRITOIRE OUEST	2
ROQUEFORT DESSERTTE ALGEI	19 COLAYRAC RD 813 (de Corne au rond-point de Camélat)	2
DEVOIEMENTS LIES A PC/CU	19 BON ENCONTRE RENOUVELLEMENT STE RADEGONDE	1
	Total	1 449

Les investissements d'entretien des équipements étant essentiellement réalisés par le concessionnaire, les interventions à la charge de l'Agglomération d'Agen, déléguant, ont principalement concernés des travaux de renouvellement de réseau, de renforcement, d'extension, de dévoiement ou de sécurisation du réseau.

Budget DSP Assainissement (TOUTES LES COMMUNES SAUF LE PASSAGE ET SAINT HILAIRE DE LUSIGNAN)

(En K€)	2016	2017
Recettes réelles de fonctionnement	3 006	3 230
- Dépenses réelles de fonctionnement	607	378
= EPARGNE DE GESTION	2 399	2 852
TAUX D'EPARGNE DE GESTION	79,8%	88,3%
- Frais financiers	890	450
= EPARGNE BRUTE	1 509	2 402
TAUX D'EPARGNE BRUTE	50,2%	74,4%
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	15 502	17 922
VARIATION DE L'ENCOURS	6 965	2 420
CAPACITE DE DESENETTEMENT	10,3 ans	7,5 ans

Sur ce budget, les investissements sont plus lourds que sur le budget précédent. La réglementation a beaucoup évolué ces dernières années et l'obsolescence des stations d'épuration de l'ex territoire Eau 47 a obligé l'Agglomération à un important effort de mise aux normes. De fait, malgré le niveau d'épargne brute correct, le recours à l'emprunt est plus élevé.

L'augmentation de l'encours constatée est toutefois bien plus modérée qu'en 2016 (+7M€ notamment en raison de la récupération des encours de dette en provenance d'Eau 47). L'encours augmente en 2017 de 2,4M€ en raison d'une forte progression des investissements (cf infra).

Il est important de rappeler que, sur ce budget comme sur le précédent, l'Agglomération d'Agen a remboursé en 2016 à Eau 47, dans le cadre des transferts opérés avec ce syndicat, la charge d'emprunt accumulée du 1/1/2013 au 30/6/2016 en sus des transferts d'emprunts réalisés. Cette dépense était ponctuelle et ne se retrouve plus sur l'exercice 2017 (cf délibération du Conseil d'Agglomération du 6 octobre 2016).

BUDGET EAU DSP (06)
PPI en K€

Dépenses	2017 Dépenses	2017
BRAX NOUVELLE STEP	3 059 CONSTRUCTION RESEAUX DIVERS	28
STE COLOMBE RESEAU RD296 TAG	863 FOULAYRONNES BASSIN VALLON DE VERONE	24
ESTILLAC STEP AGROPOLE	744 ROQUEFORT EXTENSION ALGEEI	22
BRAX/ROQUEFORT LAMOTHE	543 BRAX RUE DU LEVANT	20
AGEN MISE EN SEPARATIF LACOUR NORD	533 TRAVAUX BRANCHEMENTS EU	19
BRAX STEP BOURG + TRANSFERT	428 ESTILLAC REPRISE RESEAUX ITV	13
COLAYRAC RACCORDEMENT STEP/AGEN	298 PONT DU CASSE TESTS FUMEE	12
BRAX STEP GAYOT + TRANSFERT	254 PONT DU CASSE PECH DE LA ROQUE	8
SERGIGNAC SEPARATIF RUE ST EXUPERY	151 AGEN MISE EN SEPARATIF RUES MOZART ET VERLAINE	8
ROQUEFORT RENOUV RUE DE LA PLAINE	136 SUIVI QUALITE COURS D'EAU AVANT TRAVAUX	7
MOIRAX EXTENSION CV 4	97 BOE ZI COUPAT EMBELLISSEMENT	7
PONT DU CASSE REPRISE RESEAU SUITE ITV	82 AGEN LACOUR TR 2	7
COLAYRAC SABLON	59 SUIVI REJETS COLLECTIF DES LADRES	4
AUBIAC REFECTION RESEAUX	58 ETUDES DIAGNOSTICS RESEAUX DIVERSES COMMUNES	4
AGEN RUE ANATOLE FRANCE	53 TESTS ETANCHEITE PASSAGES CAMERA	3
AGEN AV G DELPECH PARTIE OUEST	38 DIVERS TRAVAUX	4
COLAYRAC CHEMISAGE AV DE LA LIBERATION	37	Total 7 625

On assiste à un doublement du volume des investissements réalisés par rapport à 2016 (7 625K€ contre 3 551K€) en raison des travaux liés à la nouvelle station d'épuration de Brax (3M€) qui représentent plus de 40% des dépenses d'investissement réalisées en 2017.

Budget Régie Eau (LE PASSAGE)

(En K€)	2016	2017
Recettes réelles de fonctionnement	1 016	1 120
- Dépenses réelles de fonctionnement	866	787
= EPARGNE DE GESTION	150	333
TAUX D'EPARGNE DE GESTION	14,8%	29,7%
- Frais financiers	8	8
= EPARGNE BRUTE	142	325
TAUX D'EPARGNE BRUTE	14,0%	29,0%
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	890	822
VARIATION DE L'ENCOURS	440	-68
CAPACITE DE DESENETTEMENT	6,3 ans	2,5 ans

Ce budget est géré en régie. Les investissements et l'entretien sont réalisés par le personnel de la collectivité.

Le taux d'épargne brute s'améliore (325K€ contre 142K€ en 2016) grâce aux effets conjugués d'une augmentation des recettes (+104K€) et d'une baisse des dépenses (-79K€). L'encours de dette diminue de 68K€ à la faveur d'un volume d'investissement plus modéré en 2017 (419K€) qu'en 2016 (786K€). L'amélioration de l'épargne brute et ce léger désendettement provoquent une amélioration sensible de la capacité de désendettement qui passe de 6,3 ans en 2016 à 2,5 ans en 2017.

REGIE AEP (05)

PPI en K€

DEPENSES	2017
CANALISATION AV PYRENEES TR 2	232
CANALISATION RUE DURUY	88
SECTORISATION TRAVAUX COMPLEMENTAIRES	26
CREATIONS/MODIFICATIONS BRANCHEMENTS	21
AVANCES FORFAITAIRES	20
AMENAGEMENT USINE RATIER	12
PRO RENOUVELLEMENT COMPTEURS	11
TRAVAUX CHATEAUX EAU	4
DIVERS	5
Total	419

Le niveau d'investissement est quasiment deux fois moins important en 2017 que sur l'exercice 2016 qui avait porté la restructuration de l'usine Ratier.

Les principaux investissements réalisés en 2017 concernent la 2ème tranche du réseau de l'avenue des Pyrénées et la réfection des canalisations de la rue Duruy.

Budget Régie Assainissement (LE PASSAGE ET SAINT HILAIRE DE LUSIGNAN)

(En K€)	2016	2017
Recettes réelles de fonctionnement	1 061	1 079
- Dépenses réelles de fonctionnement	636	591
= EPARGNE DE GESTION	425	488
TAUX D'EPARGNE DE GESTION	40,1%	45,2%
- Frais financiers	17	16
= EPARGNE BRUTE	408	472
TAUX D'EPARGNE BRUTE	38,5%	43,7%
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	968	898
VARIATION DE L'ENCOURS	236	236
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	2,4 ans	1,9 ans

Là aussi, grâce aux effets conjugués d'une légère augmentation des recettes (+18K€) et d'une baisse des dépenses (-45K€), l'épargne brute s'améliore par rapport à 2016 (472K€ contre 408K€).

L'encours de dette diminue de 70K€ à la faveur d'un volume d'investissement plus modéré en 2017 (185K€) qu'en 2016 (400K€). L'amélioration de l'épargne brute et ce léger désendettement provoquent une amélioration de la capacité de désendettement qui passe de 2,4 ans en 2016 à 1,9 ans en 2017.

BUDGET Assainissement Le Passage et St Hilaire (B07) PPI en K€

DEPENSES	2017
MISE EN SEPARA TIF RUE DURUY	51
AVANCES FORFAITAIRES	48
DIVERS TRAVAUX	36
BRANCHEMENTS	14
MISE EN CONFORMITE DEVERSOIRS ORAGE	12
REHABILITATION STEP BOUZIGUET	18
ST HILAIRE TURBINE STEP	3
DIVERS POMPES	2
Total	185

Après les niveaux d'investissement soutenus constatés en 2015 (1 016K€) et en 2016 (400K€) liés à la réhabilitation de la station d'épuration de Bouziguet, les investissements 2017 retrouvent un niveau plus modeste.

Budget Régie service public d'assainissement non collectif (TOUTES LES

COMMUNES)

Dépenses de fonctionnement en K€	2017
PERSONNEL	57
CONTROLES PERIODIQUES	51
FRAIS DIVERS	9
Total	60
Recettes de fonctionnement en K€	2017
REDEVANCES	130
SUBVENTIONS AGENCE DE L'EAU	46
ENQUETES VENTES	10
Total	186
<i>recettes-dépenses</i>	125

Le budget SPANC est géré en régie pour l'ensemble des communes membres de l'Agglomération d'Agen.

La mission principale assurée dans le cadre de ce budget est le contrôle de la conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.

Ce budget ne comporte pas de section d'investissement.

Comme les années précédentes, ce budget clôture en excédent, les recettes étant supérieures aux dépenses.

VII - BUDGET « PRESTATIONS DE VOIRIE »

Dépenses de fonctionnement en K€	2017
REMBOURSEMENT DE FRAIS	169
Total	169
Recettes de fonctionnement en K€	2017
TRAVAUX	169
Total	169
<i>recettes - dépenses</i>	0

Ce budget permet à l'Agglomération d'Agen d'assurer, par le biais de conventions formalisées, l'entretien des voiries communales des communes qui en ont émis le souhait.

L'Agglomération d'Agen effectue la prestation d'entretien qui est ensuite refacturée à la commune.

M. LE PRESIDENT sort de la salle et ne prend pas part au vote**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
après en avoir délibéré à l'unanimité
DECIDE****D'APPROUVER :**

- le compte administratif 2017 du budget principal (B01),
- le compte administratif 2017 des zones d'activités économiques (B03),
- le compte administratif 2017 du budget transports urbains (B09),
- le compte administratif 2017 du budget DSP eau (B04),
- le compte administratif 2017 du budget DSP assainissement (B06),
- le compte administratif 2017 du budget régie eau (B05),
- le compte administratif 2017 du budget régie assainissement (B07),
- le compte administratif 2017 du budget assainissement non collectif (B08),
- le compte administratif 2017 du budget prestations de voirie (B10),
- le compte administratif 2017 du budget Technopole Agen Garonne (B11),
- le compte administratif 2017 du budget Mestre-Marty 2 (B13).

Le Président
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte
informe que la présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à
compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture

Affichage le 17 / 04 / 2018

Télétransmission le 17 / 04 / 2018

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Président**

Jean DIONIS du SEJOUR



AGGLOMERATION
AGEN